

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 107 bis promulguant à la Côte française des No- malis et dépendances :

n° 107

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 30 janvier 1939
Numéro JO n° 518 du 31/01/1940	Date du numéro 31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Cte francaise des Somalie et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à In colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 2S juillet 1939 portant organisation du cadre général des opérateurs et mécaniciens rudioélectricie ns, ges pts à la Côte francaise des Somalis par arrôté n° 1132 du 31 octobre 1939: Vu lu circulaire ministérielle n° 144, du 10 janvier 1940,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte fraçaise des Somalis et dépendances l'arrête interministéi riel du : 5 janvier 1940 fixant les conditions de les amen ouvert aux titulaires 5 1° du certificat d'opérateur de 2° classe des P, LU T.; 2° du certificat de chef de poste radlotéléeranhiste: 33 du brevet élémentaire de radiotélégraphiste de la marine militaire; 4° de radio électricien de l'armée de terre pour prétendre à l'emploi d'opérateur radioélectricien stagiaire du cadre général des colonies. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert Descraurs.